

## **Les avantages du crédit-bail**

*Le crédit-bail constitue une formule intéressante pour financer ses investissements mobiliers et immobiliers. A la différence d'un prêt bancaire classique, il finance 100 % de l'opération, ce qui permet de préserver sa trésorerie.*

Dans le contrat de crédit-bail, le bailleur — banque ou organisme financier — achète le bien dont l'entreprise souhaite se doter, puis le lui loue pour une durée donnée. L'entreprise n'est donc pas propriétaire du bien sur le plan juridique. Elle peut le devenir à l'issue du contrat de location, en rachetant l'équipement à sa valeur résiduelle. En effet, les contrats de crédit-bail incluent une option d'achat qui permet à l'entreprise d'acquérir le bien à l'issue de l'opération. Pour cela, elle doit verser, au titre du dernier loyer, une somme équivalente à sa valeur résiduelle. Celle-ci est généralement comprise entre 1 et 6 % du prix d'origine hors taxes de l'actif concerné. Son montant est indiqué dans le contrat initial. L'entreprise garde aussi la possibilité de signer un nouveau contrat de crédit-bail, afin de bénéficier d'équipements plus récents et plus performants.

## **Contrat de location**

Le crédit-bail comporte plusieurs avantages. D'abord, il permet de financer l'intégralité de ses besoins. En effet, contrairement à un prêt bancaire classique, plafonné à une partie du montant de l'investissement (pas plus de 70 % généralement), le crédit-bail finance 100 % de l'opération. Il permet donc de préserver l'intégralité de sa trésorerie. Le crédit-bail finance également le coût de la TVA. L'avantage est important par rapport à un prêt classique, où l'entreprise doit la payer

avec ses propres deniers. Ce qui peut mobiliser des sommes conséquentes pour des produits taxés au taux de 19,6 %.

### **Une offre de services associés**

Autre avantage : le crédit-bail permet de déduire de ses charges imposables le montant des loyers versés à l'organisme financier. Et ce, durant toute la durée du contrat, celle-ci étant calculée sur la durée d'amortissement des matériels concernés.

En outre, le crédit-bail permet à des entreprises dont les capacités financières sont limitées, d'accéder à un crédit classique afin de financer leurs investissements. Cette solution est plus sécurisante pour l'établissement qui finance l'opération, dans la mesure où celui-ci reste propriétaire des actifs durant la durée du contrat, ce qui constitue une garantie.

Dernier point : les organismes de crédit-bail proposent toute une panoplie de services dédiés qui peuvent faciliter la vie de l'entreprise : contrats d'assurance, d'entretien, de dépannage, de renouvellement, etc.

Attention, de ce point de vue, à bien négocier les conditions tarifaires. A l'issue du contrat, au bout de plusieurs années, cela peut représenter des sommes importantes.

Naturellement, tous ces avantages ont une contrepartie. En l'occurrence un coût final plus élevé que celui d'un prêt bancaire classique, le crédit-bail engendrant des frais de gestion supplémentaires. D'où l'intérêt d'étudier les différentes options de financement disponibles avant de trancher.